

Nos Pépinières d'entreprises

Nos pépinières d'entreprises sont des outils de développement économique de l'agglomération Grand Paris Sud réservés aux porteurs de projet ou aux jeunes entreprises de moins de 4 ans.

Nos pépinières et hôtels d'entreprises favorisent la création d'entreprises et s'articulent autour des quatre piliers suivants :

Un **hébergement adapté, évolutif et souple**, à travers une convention précaire de mise à disposition de moyens : pas d'engagement sur la durée comme dans un bail commercial, 1 mois de préavis, 2 mois de dépôt de garantie, possibilité de réduire ou d'agrandir rapidement la surface louée (selon disponibilités).

Des **services mutualisés** pour gagner en temps et en efficacité :

- Accueil des visiteurs, salle d'attente ;
- Standard téléphonique ;
- Réception/envoi du courrier, de colis ;
- Photocopieur ;
- Salles de réunion, salle de conférence, avec vidéoprojecteurs ;
- Espace de convivialité ;
- Espace documentation ;
- Cafeteria (avec micro-ondes, four et frigo).

Un **accompagnement individuel** sur mesure du dirigeant sous plusieurs formes :

- Un accompagnement individuel : des rendez-vous sont régulièrement organisés pour effectuer un diagnostic des fonctions de l'entreprise. Ce diagnostic permet d'établir un plan d'actions puis de suivre sa mise en œuvre ;
- La mise en relation avec un réseau de partenaires de l'accompagnement à la création et au développement des entreprises ;
- Un relais d'informations régulier et ciblé : actualités de la vie des entreprises, événements business, formations...
- La mise en relation avec les entreprises hébergées au sein des cinq équipements économiques de l'agglomération.

Un **accompagnement collectif** :

Nos pépinières proposent régulièrement des réunions d'information et des ateliers sur des points clefs liés à la création et au développement d'entreprise (la loi de finances, l'embauche d'un premier salarié, la négociation commerciale, la sécurité de l'entreprise, ...) ;

Intégrées à l'écosystème local, nos pépinières sont également le lieu régulier d'animations réalisées par nos partenaires sur bon nombre de sujets liés à l'entrepreneuriat.



Le saviez-vous ?

*Être en pépinière, c'est aussi un esprit de convivialité, de partage et d'échanges. Notamment autour de petits-déjeuners et de repas entre résidents ou du babyfoot. Ce sont aussi les **fêtes des pépinières**, qui réunissent deux fois par an les entreprises des équipements économiques de Grand Paris Sud pour créer des liens entre les pépinières, hôtels et tremplins.*

Comment accéder en pépinière ?

L'installation en pépinière est conditionnée à la présentation de votre business plan devant un comité de sélection composé d'acteurs locaux de la création d'entreprises, partenaires de Grand Paris Sud. Il devra comprendre le **curriculum vitae** du ou des porteurs de projets, une **présentation de l'entreprise** et de son activité, une **étude de marché**, un **plan stratégique** et un **prévisionnel financier sur 3 ans**.

Et après le parcours de 4 ans en pépinière ?

À l'issue des 4 années du dispositif pépinière, l'entreprise peut rester au sein de l'équipement sous le **statut hôtel**, qui comprend l'hébergement, les services mutualisés et l'accompagnement collectif. Soit pour une durée de 9 ans au plus, soit un parcours de 13 ans maximum au sein des équipements économiques de Grand Paris Sud. De quoi se projeter sereinement dans son entreprise !

Lorsque le parcours de développement de l'entreprise arrivera à son terme ou dès qu'elle en exprimera le besoin, le service Relations Entreprises, Implantation, Animation de Grand Paris Sud prendra alors le relais pour l'aider à s'implanter durablement sur le territoire et poursuivre sa croissance.

Domiciliation

Besoin d'une adresse pour votre entreprise ?

Nos deux pépinières et hôtels d'entreprises, l'Éco-pépinière et Le Magellan, proposent un service de domiciliation commerciale, c'est-à-dire que les créateurs peuvent simplement y définir leur siège social moyennant un abonnement trimestriel.

Au-delà de la préservation du domicile du dirigeant et donc de sa vie privée, cette domiciliation permet d'inscrire votre création d'entreprise dans une dynamique en vous associant à une adresse reconnue pour son écosystème de jeunes entreprises !

Cette adresse figurera sur tous vos documents officiels et recevra toutes vos correspondances des clients, fournisseurs, partenaires... nous réceptionnons votre courrier, vous pouvez le récupérer régulièrement pour profiter d'échanges ou nous pouvons vous le réexpédier. Le service de domiciliation vous donne également accès aux services à la carte des pépinières : affranchissement, photocopies, location de salle de réunion, espace de coworking...

La fonction de domiciliation est réservée aux porteurs de projet ou jeunes entreprises intéressés pour évoluer vers l'offre d'hébergement de nos pépinières.

Vous pouvez candidater en présentant votre projet et vos motivations, le comité de sélection se réunit régulièrement.

Forfait trimestriel : 183 € HT

Coworking

Nos deux pépinières et hôtels d'entreprises, l'Éco-pépinière et Le Magellan, disposent d'un espace de coworking pour répondre aux besoins des travailleurs nomades ou des travailleurs sédentaires désireux de rompre leur isolement : micro-entrepreneurs, travailleurs indépendants, professions libérales, jeunes entrepreneurs, consultants...

Au-delà de l'espace de travail, vous bénéficiez d'une connexion internet en WIFI, mais surtout des espaces de vie collective des pépinières pour rencontrer et échanger avec les jeunes entreprises qui y sont installées.

1/2 journée : 8 € HT

1 journée : 15 € HT

Pour plus d'information sur nos équipements économiques, vous pouvez contacter

:

L'Éco-pépinière à Moissy-Cramayel au 01 84 31 31 31

Le Magellan à Évry-Courcouronnes au 01 69 47 60 00